



N°DEL177-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **SEIZE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 DECEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance – M. LAUSSU Guillaume – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – Mme BEYRIS Christine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
M. BENALIA BROUCH Amine
Mme HENAULT Marylène
Mme ERIDIA Martine
Mme PEYSALLE Florence
Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle
M. GODOT Alain
M. HUMEAU André
M. PETRAU Jean

Donne pouvoir à :

Mme DUTOYA Guylaine
M. DAGES Pascal
M. RELAUX Julien
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. LOUME Yves
M. LAVIELLE Jean
Mme GAY Martine
M. DARRIGADE Hervé

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENAULT Marylène – Mme ERIDIA Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. GODOT Alain – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe.

Secrétaire de séance : Mme PEDUCASSE Sylvie



OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE – EXERCICE 2021

Monsieur le Vice-président expose,

Vu l'article L.5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,

La Dotation de Solidarité Communautaire est un des outils pouvant être mis en œuvre pour atteindre l'objectif de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre les communes membres, dans le cadre d'un pacte financier et fiscal.

Cette dotation tient compte majoritairement :

- de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI,
- de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport au potentiel financier ou fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI,

Ces deux critères doivent être pondérés par la population communale dans la population totale de l'EPCI. Ces critères doivent dorénavant justifier au moins 35% du montant total de la DSC contre 20% actuellement. D'autres critères peuvent être librement choisis par le conseil communautaire.

Au-delà de cette modification réglementaire, la réflexion engagée pour la définition du projet de territoire pourra conduire à une évolution des critères de répartition de la DSC en fonction des objectifs retenus.

Lorsque les montants définitifs de Dotation de Solidarité Communautaire auront été arrêtés par le Conseil Communautaire, les douzièmes seront ajustés en fonction des versements restant à effectuer sur l'exercice 2021.

Dans l'attente des résultats de cette réflexion et dans le souci de préserver la trésorerie des communes membres, il est proposé d'autoriser le versement, par douzièmes, d'un montant de Dotation de Solidarité Communautaire calculé sur la base des montants votés en 2020.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : AUTORISE, dans l'attente de la fixation du montant définitif de la DSC 2021, le versement, par douzièmes, d'un montant de Dotation de Solidarité Communautaire calculé sur la base des montants votés en 2020, tel qu'indiqué ci-dessous (montant annualisé) :

ANGOUME	6 224 €
BENESSE	14 563 €
CANDRESSE	17 663 €
DAX	796 938 €
GOURBERA	7 805 €
HERM	31 455 €
HEUGAS	34 010 €
MEES	34 700 €
NARROSSE	58 073 €
OEYRELUY	27 585 €
RIVIERE	28 012 €
ST PANDELON	18 815 €
ST PAUL LES DAX	430 336 €
ST VINCENT DE PAUL	73 299 €
SAUGNAC	31 805 €
SEYRESSE	15 849 €
SIEST	4 552 €
TERCIS	26 138 €
TETHIEU	18 569 €
YZOSSE	23 609 €



Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 16 décembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 22/12/2020

Affiché le 22/12/2020

ID : 040-244000675-20201216-DEL177_DSC2021-DE

